

**Philippe Plisson**  
*Député-maire de St Caprais de Blaye*  
*Conseiller Général de la Gironde*

Monsieur André Mercier  
Inspecteur d'Académie  
30 cours de Luze - BP 919  
33060 Bordeaux cedex

Braud et St Louis, le 16 mars 2009

*Nos réf. : IB/EN/COUTRAS/090316/044*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans quelques jours vous allez, lors d'une commission paritaire, examiner la dotation en moyens pour le collège de Coutras pour la rentrée 2009.

D'ores et déjà, de nouvelles restrictions des moyens de fonctionnement en heures et en personnel sont annoncées alors que les effectifs restent constants entre 2008 et 2009 (3 élèves en moins).

Ainsi, leur H/E passe de 1,18 à 1,10 ce qui traduit une perte de moyens non négligeable entraînant des niveaux surchargés, des enseignements en demi-classes voués à disparaître et des heures « poste » qui ne suffisent pas à couvrir les besoins en heures d'enseignements obligatoires.

Dans un contexte dans lequel les conditions de travail des enseignants et celles de la réussite des élèves se sont dégradées, touchant plus particulièrement les établissements en zones rurales où les moyens sont encore significativement plus faibles par rapport aux situations identiques en zones urbaines, ces nouvelles restrictions sont inacceptables tant du point de vue des personnels que des parents d'élèves qui se sont fortement mobilisés.

Je vous demande donc pour ce collège, le rétablissement des postes supprimés et à minima le maintien des H/E à un niveau équivalent à celui de 2008.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes meilleures salutations.

**Philippe Plisson**  
Député-maire de St Caprais de Blaye  
Conseiller Général de la Gironde